



⌘⌘⌘⌘⌘⌘

**COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET**

⌘⌘⌘⌘⌘⌘

**PROCES-VERBAL et  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 avril 2019**

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Convocation transmise le 05/04/2019

Public : 0

Avisé par SMS le 05/04/2019

Secrétaire de séance : Philippe Delhomme

Le dix avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres sont présents à l'exception de Laurence Billard Vincendet et Antony Melquiot (excusé).

**POINTS AJOUTÉS :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Admission en non valeurs, Budgets Eau, Cne, Régie et délibérations sur la forêt.

**A l'unanimité, les élus ajoutent les points à l'ordre du jour**

**Conventions signées par délégation**

Monsieur le Maire fait part des conventions qu'il s'apprête à signer, toutes sans contrepartie financière :

- Convention Jardins St Bernard
- Avenant Convention Un Air 2 Bar
- Conventions CD73 : plateaux, chemin piéton, virage l'illaz

**Finances**

**1. Vote des taux de taxes locales 2019**

À l'unanimité, les élus approuvent la hausse des taux communaux ci-dessous pour correspondre au plus juste à la baisse des taux intercommunautaires (-8%) et ainsi éviter une hausse pour le contribuable.

	TAUX 2018	TAUX 2019	BASES 2019	TOTAL
Taxe Habitation	5.85	6.55	2 040 000	133 620 €
Taxe Foncier Bâti	9.65	10.66	2 492 000	265 647 €
Taxe Foncier Non Bâti	104.68	117.21	13 000	15 237 €
Cotisation Foncière des Entreprises	10.15	11.27	1 231 000	138 734 €
			<b>PRODUIT DES 4 TAXES</b>	<b>553 238 €</b>
<i>KVTMP</i>	<i>1.1101</i>			
<i>KVTH</i>	<i>1.1197</i>			

**2. Attribution subventions aux associations**

Mme Marie Claude Cote présente les différentes attributions de subventions communales en fonction des dossiers de demandes reçus et du nombre de participants de la commune à ces associations.

**À l'unanimité, l'Assemblée approuve les subventions aux associations suivant l'annexe présentée en séance.**

### 3. Vote des budgets primitifs

✓ **Commune :**

✓ **Lotissement St Bernard,**

✓ **Eau/Assainissement**

✓ **Régie Électrique**

**A l'unanimité**, les élus approuvent les budgets primitifs présentés en séance, seule la coupe sur la parcelle 105 a été retirée, les parcelles 11 et 12 ayant déjà été validées en 2016.

Les montants de chaque budget sont indiqués en annexes.

### 4. Tarif d'occupation domaine public La Norma

M. le Maire explique la tarification de la CCHMV pour l'occupation du domaine public par des entreprises privées et des commerçants à la station de La Norma et propose de les maintenir pour 2019.

À l'unanimité, les élus approuvent ces tarifs d'occupation du domaine public pour la station de La Norma.

<b><u>Terrasses commerciales et étalages</u></b>		
Surface inférieure à 20 m <sup>2</sup>	108 €	par an
Surface supérieure à 20 m <sup>2</sup>	215 €	par an
<b><u>Animations et activités sportives</u></b>		
Surface inférieure à 20 m <sup>2</sup>	108 €	par an
Surface supérieure à 20 m <sup>2</sup>	215 €	par an
<b><u>Occupation par une structure couverte et modulable</u></b>		
	180 €	par mois d'occupation

### 5. Forêt 26

M. le Maire explique les différents travaux forestiers prévus par l'ONF que ce soit les coupes comme les entretiens de routes forestières. Une discussion est engagée sur les conditions de ces coupes autant que sur les résultats financiers mais aussi sur l'état de la forêt après la coupe.

À l'issue du tour de table, avec 7 pour, 1 abstention et 1 contre, il est décidé de reporter les coupes sur la parcelle 105 ainsi que celles prévues à l'état d'assiette 2019 et 2020 et par conséquent pas de demande de subvention.

Les élus souhaitent revoir les conditions et organisation des passages en coupes, ce sera l'occasion de revoir l'ensemble de la filière bois sur la Commune et, au-delà de l'enjeu financier, surtout de comprendre les enjeux environnementaux liés à cette activité.

### 6. Mise à jour du compte 165 cautions de la Régie Electrique 27

M. le Maire expose le fait que la Régie électrique doit faire la mise à jour des cautions et avances sur consommations de particuliers et d'entreprises liées à leur contrat d'électricité avec la Régie. À ce jour, certains particuliers ou professionnels dont le contrat est résilié n'ont pas réclamés cette caution et d'autres sont encore abonnés à la régie d'électricité.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer des règles pour rembourser ou non ces cautions et mettre à jour le compte.

**À l'unanimité, l'Assemblée décide :**

- de ne pas rembourser les cautions prescrites et résiliées,
- autorise le remboursement aux particuliers encore abonnés.

## 7. Admissions en non-valeurs 28

En parallèle du point précédent des créances doivent être admises en non-valeur, suite à des démarches infructueuses de la part du Trésor et de la collectivité. Il s'agit principalement de clients professionnels (commerçants) dont l'entreprise a été liquidée ou des particuliers dont les créances ne peuvent pas être saisies sur salaire ou biens ET dont le contrat est résilié.

TOTAL par BUDGET de 2009 à 2018

- COMMUNE : 1 533.73 €
- EAU : 5 916.33 € 29
- REGIE ELECTRIQUE : 19 979.20 € 30

## Ressources Humaines

### 8. Emplois saisonniers 31

M. le Maire :

- exprime les besoins de la commune pour les travaux saisonniers. Les besoins sont plus réduits que l'année dernière puisqu'ils se montent à 15 mois de temps de travail en CDD contre 17 en 2018.

32 - souhaite engager une chargée de mission pendant une année pour accroissement temporaire d'activité afin de finaliser et pouvoir suivre divers projets et dossiers au sein de la Régie électrique et de la Commune.

33 Enfin, la rétrocession de la compétence cinéma par la Communauté de communes implique le recrutement d'un projectionniste Cinéma à temps partiel pendant les deux mois de la saison estivale. Une demande d'emploi sera lancée.

**A l'unanimité, les élus valident les propositions d'emplois.**

### ~~9. Création Contrat à Durée Déterminée Régie Electrique~~

Annulé

## Divers

### ACTION SOCIALE

La commission du CCAS propose d'étudier la possibilité de mettre à disposition une « assistante de vie » pour aider des personnes âgées et des familles pendant une période donnée. Cette proposition est à étudier dans un avenir proche en tenant compte du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui doit voir le jour en septembre prochain.

### SITE INTERNET

M. Jonathan Pascal fait une présentation du projet de nouveau site internet. Une maquette informatique est montrée avec les premières pages de l'arborescence préparée en amont avec certains membres du conseil. Le nom de domaine villarodinbourget.fr a été acquis par la commune. Le travail de construction se poursuivra en accord entre M. Pascal et le conseil municipal.

### PROJET LYON TURIN

M. le Maire explique qu'il sera auditionné avec d'autres maires de Maurienne par des commissaires de la Cour des Comptes Européenne le jeudi 11 avril à 10h30, au sujet du Lyon Turin. M. Philippe Delhomme ajoute que les associations environnementales comme Vivre et Agir en Maurienne, la CIPRA et les Amis de la Terre seront elles aussi auditionnées de 9h 15 à 10h30. Cette audition permettra aux commissaires de juger du financement européen auprès de ce projet et d'en évaluer le bien fondé. L'invitation a été envoyée à M. H. du Mesnil, président de TELT, fin octobre 2018 pour préparer cette audition. Les associations n'ont été prévenues que le 1<sup>er</sup> avril 2019...

## RECOURS ASSOCIATION DE DEFENSE DU MOULIN CONTRE LE PERMIS D'AMENAGER DE TELT

M. Philippe Delhomme nous fait part d'une lettre de l'association de défense du Moulin. Aidée par une avocate, cette association a déposé un recours devant le tribunal administratif de Grenoble contre le Permis d'aménager de la route de l'ONERA sur la zone du Moulin. Ce recours permettra de faire un référé pour stopper tous travaux.

En 2003, Lyon Turin avait besoin d'un projet municipal pour justifier la dépose des déblais sur le site des Tierces, ce fut le centre aqua ludique, rapidement abandonné. Donc un projet municipal a toute son importance.

Aujourd'hui, en cas de travaux liés à la poursuite de ce nouveau tunnel transfrontalier, un projet municipal sur la réhabilitation de la zone du Moulin permettrait à la commune de faire part de ses exigences et de contrôler au mieux la situation future, face aux improvisations de TELT. Les mesures compensatoires devraient réparer les préjudices et permettre à la commune de se projeter dans l'avenir.

Pour la dépose des déblais sur les Tierces, le PLU de Villarodin Bourget peut être un obstacle à cette perspective. À ce stade, il est impossible pour TELT de fournir une étude paysagère crédible démontrant une plus-value paysagère des zones du Moulin comme des Tierces. Le site de l'Ilaz en est la preuve.

Le 10 avril 2019  
Le Maire,  
Gilles Margueron



Pour le Maire absent,  
L'Adjoint,

*Beck Stéphane*

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 012 429,63	2 070 678,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 941 751,63
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>3 012 429,63</b>	<b>3 012 429,63</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 483 579,30	2 435 229,63
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	182 600,00	109 190,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 121 759,67
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>2 666 179,30</b>	<b>2 666 179,30</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>5 678 608,93</b>	<b>5 678 608,93</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	244 664,00	271 938,13
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 27 274,13	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	271 938,13	271 938,13

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	418 746,98	224 664,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 194 082,98
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	418 746,98	418 746,98
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	690 685,11	690 685,11

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	855 360,14	384 194,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 471 166,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		855 360,14	855 360,14

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	674 050,14	699 974,48
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	115 800,00	100 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 10 124,34	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		799 974,48	799 974,48
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 655 334,62	1 655 334,62

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	3 318 027,30	1 725 500,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) 1 592 527,30
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	3 318 027,30	3 318 027,30

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	7 462 945,39	6 200 977,30
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	801 828,00	792 670,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 271 126,09
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	8 264 773,39	8 264 773,39
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	11 582 800,69	11 582 800,69

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>	<b>2019</b>
<b>COMMUNE</b>	
Bichon Family	400 €
Les amis de la Belle	300 €
Ce qu'on entend sur la montagne	2 300 €
Club des Sports	23 500 €
JB	600 €
Le Tétras	300 €
Sou des Ecoles	500 €
AFN	250 €
L'éveillée	400 €
ASSOC. MOULIN	300 €
AFP	300 €
ACCA	300 €
<b>SOLIDARITE</b>	
Amicale Don du Sang	50 €
APEI	50 €
AFSEP Scléroses en plaques	50 €
Croix Rouge	150 €
Ass. Pré - Soleil	150 €
<b>SPORT</b>	
Les Bleuets	60 €
Ass. Artistique Modane	300 €
Club de Tir Modane	100 €
Handisport	30 €
USM Foot	500 €
Judo	150 €
Maurienne Escalade	90 €
Club d'Escrime	30 €
Nautic Club Mauriennais	30 €
<b>LOCAL</b>	
GRAC	100 €
Norma Pêche	435 €
Vivre en Maurienne	100 €
Loisirs Créatifs Modanais	50 €
Collège La Vanoise	200 €
ass personnel communal	520 €
<i>délib 08/06/15</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>32 595 €</b>